



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



PRODUCTIONS HORTICOLES n° 15 du 19 octobre 2012



THRIPS sur chrysanthèmes : une pression faible

Les thrips restent présents dans les exploitations mais à des niveaux d'infestation bas (moins de 15 thrips adultes par panneau englué). Après la Toussaint, il ne faudra pas relâcher la vigilance et nettoyer tous les endroits où les larves et les nymphes de thrips peuvent se cacher.



PUCERONS sur chrysanthèmes



La présence de pucerons est signalée dans les cultures mais les foyers sont souvent très localisés.

A ce stade de la végétation, sur plantes en début de floraison, les risques de salissure par la fumagine sont importants.

Comme pour les thrips, un nettoyage des serres après les ventes de la Toussaint limitera les risques de propagation sur d'autres cultures.

Photo AREXHOR G.E. : quelques foyers

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Maladies cryptogamiques sur pensées : à surveiller

. quelques cas d'OÏDIUM

En relation avec l'humidité de l'air et sur des cultures de pensées menées au sol quelques cas d'oïdium ont été signalés.

La sensibilité à l'oïdium de la Viola est en grande partie liée aux variétés.

Photos AREXHOR G.E.



. quelques cas de BOTRYTIS

Les fortes teneurs en humidité de l'air associées à une mauvaise aération des tunnels et une densité élevée des cultures créent les conditions favorables au développement du botrytis.

. quelques cas de mildiou



Photos AREXHOR G.E. : Mildiou sur pensées (*Peronospora violae*)

A la face supérieure des feuilles (photo de gauche) apparaissent des décolorations du limbe qui correspondent à un feutrage gris-violacé à leur face inférieure (photo de droite).

CYCLAMEN : globalement des cultures saines

Hormis un cas de thrips signalé chez un observateur, les cultures de cyclamen sont indemnes de pucerons et de botrytis.

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

A surveiller le développement des maladies cryptogamiques sur pensées

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Chrysanthèmes	
Aleurodes	Chrysanthèmes	
Pucerons	Chrysanthèmes	
Rouille	Chrysanthèmes	
Thrips	Chrysanthèmes	
Bactériose	Cyclamen	
Botrytis	Cyclamen	
Fusariose	Cyclamen	
Pucerons	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	
Botrytis	Pensées	
Mildiou	Pensées	
Oïdium	Pensées	
Sciarides	Pensées	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**

Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »